

**Nombre de conseillers:**

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

**PROCES VERBAL  
Du mardi 07 juin 2016  
A 18h00**

L'an deux mille seize, le sept juin, à dix-huit heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal à la mairie de Châteauneuf-Les-Bains, sous la présidence Monsieur Daniel SAUVESTRE Maire, de la commune

**Étaient présents :** NOUZILLE Jean-Yves, ROUGIER Gérard, PEYRARD-BONNARD Jacqueline, DUREL Karine, THIERRY Josiane, MIOCHE Michel, FOULQUIÉ Vincent, ESPAGNOL Pierre.

**Étaient absents (excusés) :** BAFFIER Guillaume, GOUAZÉ Nicolas

**☞ COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

**☞ PARTICIPATION FINANCIERE AUX FONDS SOLIDARITE LOGEMENT**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental concernant le Fonds Solidarité Logement. Le Conseil Départemental demande une participation financière à l'ensemble des communes du département.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De participer pour l'année 2016 au FSL,**
- **De fixer le barème de contribution volontaire à 0.30 €/habitant soit 89.40 € pour 2016,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs concernant ce dossier.**

**☞ WI-FI RESIDENCE DU PARC**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les studios du rez de chaussé et l'appartement de l'hôtesse n'ont pas une connexion internet suffisante. Monsieur le Maire propose de mettre une antenne wi-fi supplémentaire.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à après avoir pris connaissance du devis de l'entreprise AEEC autorise Monsieur le Maire à accepter ce devis.**

**☞ ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du SIEG concernant la maintenance de l'entretien de l'éclairage public pour l'année 2016.

Le montant de la cotisation s'élève à 4 320.52 € pour l'année 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal contradictoire pour 2016

**☞ LIGNE DE TRESORERIE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2016

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents

Article 1 : d'ouvrir un crédit de trésorerie de 300 000.00 Euros sur 12 mois

Article 2 : d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.

Article 3 : d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

## **RECEMENT DE LA POPULATION 2017**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en 2017 aura lieu le recensement de la population sur notre commune. Il est demandé dans un premier temps de nommer un coordonnateur communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présent décide de nommer Madame Laurence MIOCHE comme coordonnateur communal et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Emploi saisonnier : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Stéphane PINEL est en arrêt maladie depuis le 22 mai. Monsieur le Maire a recruté Monsieur Frédéric MISTRAL à compter du 27 mai jusqu'au 30 juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prolonger le contrat de Monsieur Frédéric MISTRAL jusqu'au 31 juillet.

Décisions modificatives : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il n'y a pas de crédit ouvert pour financer le mobilier et une baignoire aux thermes (tranche 2.)

Intitulés des comptes	Diminution/Crédits alloués		Augmentation des crédits	
	Comptes	Montant (€)	Comptes	Montant (€)
Installations générales			2181	15 200.00
Mobilier			2184	11 800.00
Construction	2313	27 000.00		
<b>TOTAUX INVESTISSEMENT</b>		<b>27 000.00</b>		<b>27 000.00</b>

De plus, la durée d'amortissement du tracteur n'est pas terminée, il faut prévoir des crédits en fonctionnement et en investissement :

Intitulés des comptes	DEPENSES		RECETTES	
	Comptes	Montant (€)	Comptes	Montant (€)
Matériel roulant			281571	11 347.05
Mobilier	2184	11 347.05		
<b>TOTAUX INVESTISSEMENT</b>		<b>11 347.05</b>		<b>11 347.05</b>

Intitulés des comptes	Diminution/Crédits alloués		Augmentation des crédits	
	Comptes	Montant (€)	Comptes	Montant (€)
Terrains	61521	11 347.05		
Dotation amortissement			6811	11 347.05
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 347.05</b>		<b>11 347.05</b>

Prochain Conseil Municipal : mardi 19 juillet à 19h00 à la mairie.